L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

ABEILLE-ORLEANS.
MERCREDI, 18 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 132 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

MME JACOB, 1 Canal, Salon de coiffure et Coupe de cheveux pour dames et 23 oct.—dim.

DEMANDES D'EMPLOI.

Suisse française—bien recommandé désire emploi dans famille pour s'occuper de chevaux et de voitures. Il sait aussi traire les vaches. S'adresser Prod. 13 St-Pierre. 16oct—2f

CUISINIERE.

ON demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 14 oct—

A LOUER.

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 28 rue Carondelet. 13 août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Martha P. Crabites.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,438—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Miss Fredericka H. Patton tutrice du mineur Pierce Crabites et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 oct—18 22 27

Succession de John Champion Hood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,314—Division B.
Attendu que Mme Amanda Ann Calhan, veuve de John Champion Hood, a présenté une pétition à la Cour à l'effet obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Champion Hood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14oct—14 18 22

Succession de Thomas A. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,8 1—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Mora, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

George Strand vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,305—Division E.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick H. Patton syndic provisoire et Fritz Jahncke et Edward Gauche, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de George Spahn et Susanna Maria Mott, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,290.—Division E—Attendu que Mme Margaretta Hamel, femme de William F. Bohne, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feux George Spahn et Susanna Maria Mott, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

Succession de William L. Forster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,259—Division A—Attendu que Mme Minnie Morgan, veuve de William L. Forster, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William L. Forster, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct—11 15 20

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,207—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Noonan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 oct—13 17 22

Succession de Joseph Magioni.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,587—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Power, Jr. exécuteur testamentaire dative de la succession de Joseph Magioni, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 oct—11 15 20

Succession de Mme Annie A. Whelan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,328—Division B—Attendu que Frank E. Whelan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie A. Whelan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14oct—14 18 22

Succession de Mary Rowan, femme de William Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,311—Division —Attendu que Margaret Rowan Kelly a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Rowan Kelly, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

Succession de Rosetta Schmidt, veuve de Jacob Schen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,223—Division E.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Werner Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de George B. Hite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 336—Division E—Attendu que J. B. Vibert, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George D. Hite, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 oct—10 14 19

Charles F. Holden vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,960—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles H. Hyde, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 8 13

Aitken Bros., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,857—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Byrne, Jr. syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

Succession de Benjamin Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 276—Division B.
—Attendu que Max Dinkelspeil a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Benjamin Weil, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 oct—14 18 22

Succession de Thomas A. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,8 1—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Mora, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

George Strand vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,305—Division E.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick H. Patton syndic provisoire et Fritz Jahncke et Edward Gauche, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de George Spahn et Susanna Maria Mott, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,290.—Division E—Attendu que Mme Margaretta Hamel, femme de William F. Bohne, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feux George Spahn et Susanna Maria Mott, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de George B. Hite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 336—Division E—Attendu que J. B. Vibert, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George D. Hite, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 oct—10 14 19

Charles F. Holden vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,960—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles H. Hyde, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 8 13

Aitken Bros., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,857—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Byrne, Jr. syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 17 OCTOBRE—CLASSE No 346
Tirage de 4 heures P. M.

Cls	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts	Cts
3	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
37	38	49	41	19	84	9	7	15	61	65	42	30

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 17 octobre 1893—4 heures P. M.
J. A. ROUSSEAU.
EDGAR FILLÉ.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Quart de Million Distribué.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.
Capital action.....$1,000,000
ATTENTION.
Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu régulièrement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, ont lieu au public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Remontée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, assurée ainsi qu'suit :
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ce sens, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.
Gustave Ehrenfried, Président de la Banque de la Louisiane.
Jos. Emily, Président de la Banque Française.
COMMISSAIRES.
Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était présent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.
Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. W. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.
TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE ORLEANS,
MARDI, 7 NOV. 1893,
GROS LOT: $75,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS
1 Lot de... $75,000, soit $75,000
1 Lot de... 20,000,... 20,000
1 Lot de... 10,000,..... 10,000
1 Lot de... 5,000,..... 5,000
2 Lots de. 2,500,..... 5,000
5 Lots de. 1,000,..... 5,000
25 Lots de 300,..... 7,500
100 Lots de.. 200,..... 20,000
200 Lots de.. 100 20,000
300 Lots de.. 60,..... 18,000
500 Lots de.. 40,..... 20,000
PRIX D'APPROXIMATION.
100 Lots de $100, soit..... $10,000
100 Lots de.. $60, ... 6,000
100 Lots de.. $40, ... 4,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $20, soit..... $19,980
999 Lots de $20, ... 19,980
3,434 Lots se montant à..... $263,460
PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.
Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
La Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demandes à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CASSIDY, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes intérieurs et mahométans à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le chance d'un lot sérieux.
Agents demandés partout.
11avril—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante
—DE—
MEUBLES.

Par le Shérif Civil,
LE CONTENU DU LOCAL,
No 135 rue de la Douane.
—COMPRENANT—

Meubles de valeur de chambre à coucher en chêne et en noyer, armoires à glace, ornements de cheminée, tables à rallonge, fauteuils couverts en cuir, chaises, sofas, miroirs en ratin, table à langer en cerisier, sideboard, garde manger, bureaux, ameublas à ressorts, oreillers, traversins, rideaux, rugs, toiles cirées, meubles et ustensiles de cuisine, autres articles nombreux et variés, etc., etc.

Mme Honora B. Ringrose, exécutrice testamentaire vs Fannie Seibert et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,329—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 25 octobre 1893, à 10h30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 135 rue de la Douane.
Tous les meubles, effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local, conformément à l'inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct—14 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Jean-Baptiste, Mandeville, Girod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure arpenteuse. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.
Saisi par le défendeur de Tobias Vollmer, d'après un acte passé pardevant James Fleher, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilde

Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 40,261.—En vertu d'un arrêt de vente daté de 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en la cour, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893.
Le bateau à vapeur Stella Wilde, maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.
Longueur 157 pieds.
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces.
Bau, 30 pieds.
2 boulloires, 8 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston.
Tirant 30 pouces.
Construit depuis sept ans.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

AVIS AUX CREANCIERS

R. P. Batson vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. P. Batson, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18oct—18 22 27

J. F. Miro vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,879—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. Kenny, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE et de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 40,150—John W. Lehman vs Crescent Brewing Association des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur la conservation des biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que W. K. Leitheiser, Esq., soit et est nommé comme syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé: FRED. D. KING, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 40,293. Division C.—Joseph Carbonez vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Carbonez, soit et est par le présent accepté par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, commençant jeudi, le 26me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un inventaire des biens rendus dans cette affaire soit pris par F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, et que Joe Carbonez et E. Aquilin, soient et et assermentés comme estimateurs pour estimer les biens devant être inventoriés.
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1893.
FRED. D. KING,
(Signé)
Juge de cette Cour, Div. B, agissant pour l'Hon. J. A. Moroux, juge de la Div. C., maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
5 oct—8 8 14

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Je certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: Les Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.
Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habersticht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, étus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient et plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.
Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Magnonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leur soient décernés.
Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
N. H. RIGHTOR,
Signé: Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRE TRIAY,
Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MAÇON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Troisième District

Succession de Gustave A. Siebert et sa femme.

No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 2 octobre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, élégant à la place du juge Rightor, Division D, rendu dans l'affaire susdite, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le Cottage en Bois à un étage, ayant quatre chambres, écuries, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 21, borné par les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Clouet.
Le terrain comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 20 octobre 1866; les dits lots sont contigüs l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson, et mesure 62 pieds 10 pouces du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.
Conditions—Comptant, 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage en Bois, No 457 rue Chippewa,

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Doris Schmucker.

No 39,788—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre daté le 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Moroux, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le charmant cottage simple en bois retiré du trottoir et ayant galeries, cinq chambres, gas, citerne, hangar et grande cour sur le côté, dans le Quatrième Dist ict de cette ville, dans l'Ilet No 81, borné par les rues Washington, Sixième et Chippewa et Jersey. Le lot de terre est désigné par le No 6 sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, daté le 19 novembre 1846, et mesure 28 pieds 10 pouces de façade sur le Marks, ex notaire. Le dit lot mesure 28 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 7 pouces de profondeur. Cette propriété est dans un joli voisinage, tranquille et améliorée, à proximité de plusieurs lignes de chars urbains. Cela ferait une bonne demeure ou serait un bon placement.
Conditions—Comptant: 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14oct—14 21 28—nov—4 11 15

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline

Dans le Troisième District.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM.
PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 12 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Commerciale, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession de John A. Blohm, décédé, dossier No 39,530, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet 261, borné par les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Clouet.
Le terrain mesure 62 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure arpenteuse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 sept 17 24—8 15 15 oct

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Hôtel.
9 Prytanée & Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Mania.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Prentiss.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Thomas et Pauline.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Decrière et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Laurel, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Dauphine.
55 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Cammerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121